

- 1 novembre 2017
- La Tribune
- JEAN-FRANCOIS GAGNON jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

Paradis suggère une «zone tampon»

COVENTRY — Denis Paradis aimerait que les relations entre le Canada et les États-Unis évoluent de manière à ce que chacun de ces deux pays se soucie de l'opinion de son voisin quand il est question de réaliser des projets risqués au plan environnemental près de la frontière.

«Je trouve ça vraiment déplorable que ni le Canada ni les États-Unis ne soient obligés de demander l'avis de leur voisin lorsque des projets de ce genre sont envisagés à proximité de la frontière. Par exemple, les Américains pourraient installer une usine de charbon non loin de notre territoire et on aurait rien à dire même si la fumée arrivait chez nous», fait valoir M. Paradis.

Pour remédier à la situation, le député de Brome-Missisquoi propose que des règles particulières s'appliquent sur une distance de 50 kilomètres de part et d'autre de la frontière. Dans la zone tampon qui serait ainsi créée, il serait impossible d'aller de l'avant avec un projet à fort impact environnemental sans au préalable avoir consulté le pays voisin.

«Moi, je crois qu'il faut éviter d'agir unilatéralement, affirme Denis Paradis. Ce dont je voudrais m'assurer, c'est qu'il n'y aura pas de nouveaux Coventry ailleurs dans le futur.»

M. Paradis a choisi d'avoir recours à un projet de loi privé pour arriver à ses fins. Il espère aussi que la Commission mixte internationale acceptera de jouer un rôle central dans ce dossier. Vieille de plus de cent ans, cette commission a été mise sur pied par les États-Unis et le Canada pour assurer la «gestion des eaux limitrophes entre les deux pays».

Évidemment, les États-Unis devraient également consentir à ce que suggère le député et modifier certaines de leurs façons de faire, sans quoi le projet serait inapplicable.